

# Mesures agro-environnementales territorialisées

## Année 2013

Site Natura 2000 Ruisseau le Magot  
ZSC FR5400441



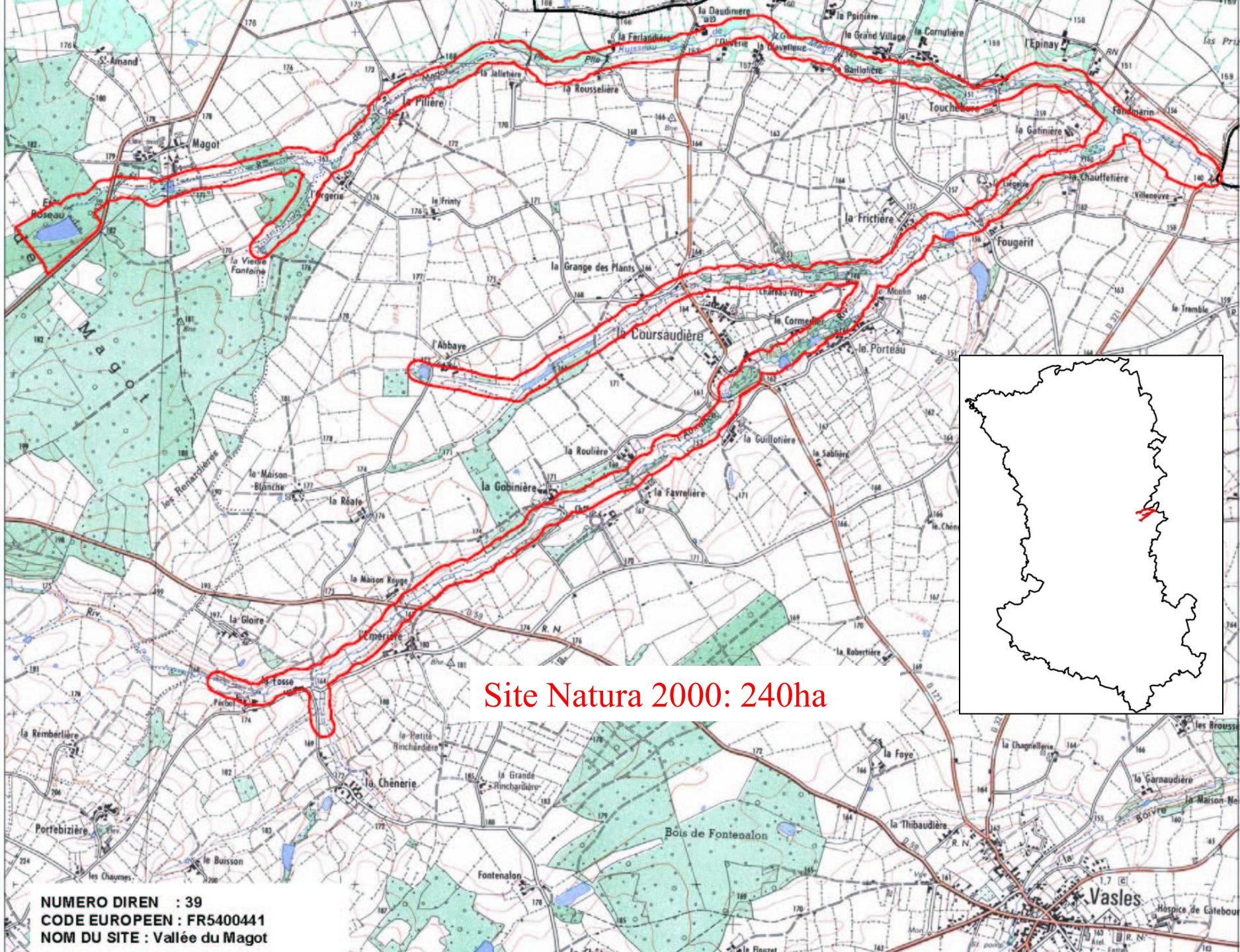
# Organisation de la réunion

- Informations préalables.
- Présentation du territoire et de ses enjeux.
- Typologie de mesures présentées.
- Présentation des mesures (Julie CADU).

# Informations préalables

- Un porteur de projet local : le CPIE de Gâtine Poitevine (*avec accompagnement Chambre d'Agriculture 79*)  
Contact : Anthony BENAY (Chargé de mission agro-environnement)
- Service instructeur : DDT 79, M. Nicolas SURUGUE
- Territorialisation appliquée aux parcelles à engager et non à la localisation du siège d'exploitation
- Contractualisation sur 5 ans avec clauses particulières cette année détaillées par la suite.

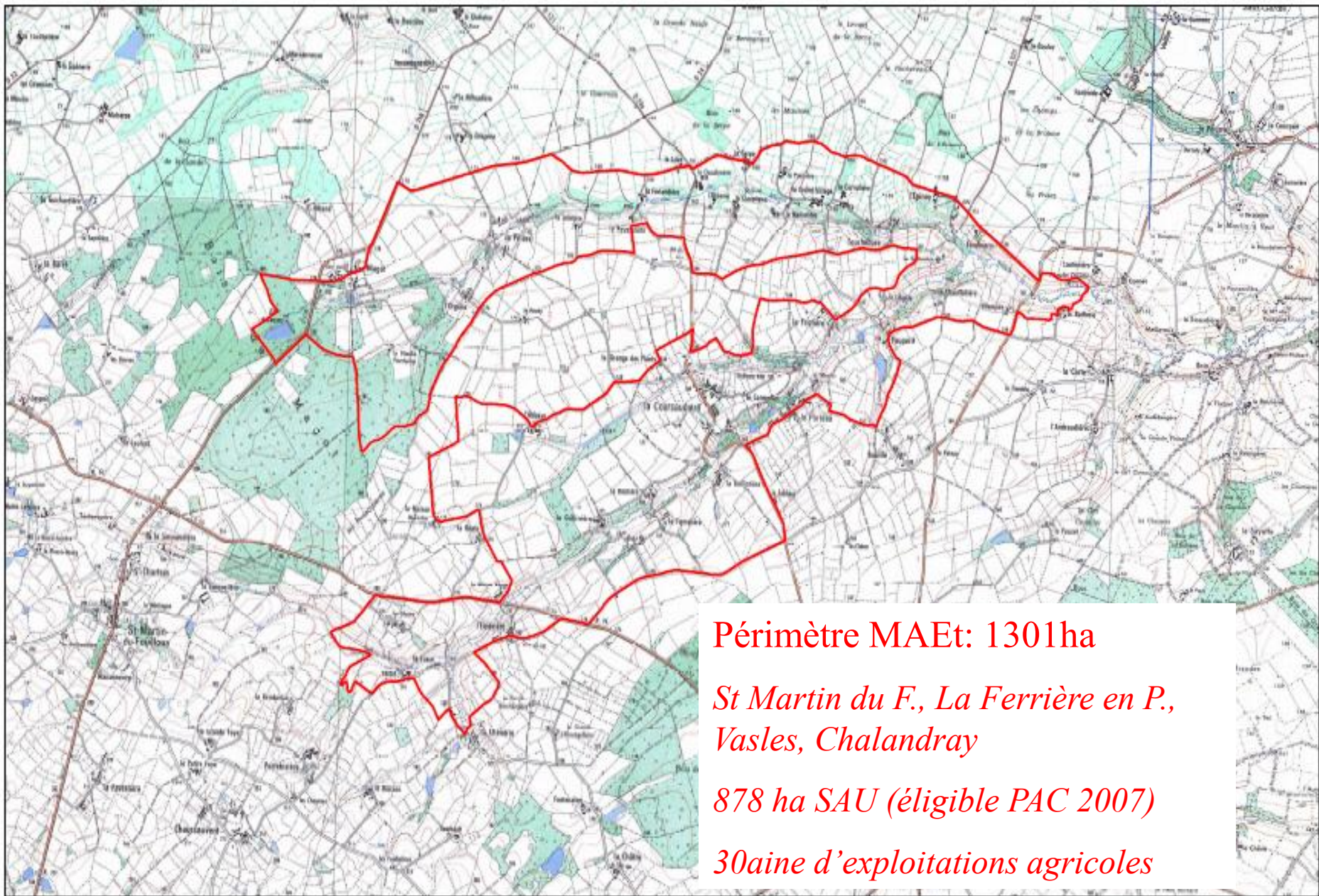




Site Natura 2000: 240ha

NUMERO DIREN : 39  
CODE EUROPEEN : FR5400441  
NOM DU SITE : Vallée du Magot





**Périmètre MAEt: 1301ha**  
*St Martin du F., La Ferrière en P.,  
Vasles, Chalandray*  
*878 ha SAU (éligible PAC 2007)*  
*30aine d'exploitations agricoles*

Territoire: Site Natura 2000 "Ruisseau Le Magot"  
Délimitation de la zone MAEt



# Le ruisseau du Magot

## *Les enjeux*

Une responsabilité dans la conservation des habitats et espèces suivants :

5 habitats d'intérêts communautaires (annexe I directive Habitat Faune Flore) dont :

- 91E0 : Forêt alluviale à Aulnes et Frênes.
- 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard.
- 6430 : Mégaphorbiaie hydrophile d'ourlets planitiaux.
- 3150 : Eaux dormantes eutrophes avec végétation aquatique flottante ou submergée (*Lemnion-Hydrocharition*).
- 9120 : Hêtraie-chênaie acidiphile à sous-bois à *Ilex*.

# Le ruisseau du Magot

## *Les enjeux*

6 espèces d'intérêts communautaires (annexe II directive Habitat Faune Flore) dont :

- 1092 : Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).
- 1044 : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).
- 1337 : Barbastelle (*Barbastella barbastellus*).
- 1323 : Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).
- 1163 : Chabot (*Cottus gobio*).
- 1096 : Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).



Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)







**Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).**





**Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)**



## Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)





**Chabot (*Cottus gobio*)**







**Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)**



# Le ruisseau du Magot

*Des objectifs majeurs : habitats et espèces.*

1. Maintenir l'état de conservation des habitats aquatiques ou les restaurer et prévoir des actions de sensibilisation (approche habitat d'espèces).
2. Maintenir les surfaces des habitats naturels d'intérêt communautaire.



# Le ruisseau du Magot

*Des objectifs majeurs : qualité de l'eau*

Secteur inclus dans le **Bassin versant du Clain**

en Zone d'Actions Prioritaires concernant la lutte  
contre les pollutions par les produits phytosanitaires



# Le ruisseau du Magot

*Des exemples d'actions concrètes engagées*

- Prise de contact auprès des propriétaires.
- Diagnostic terrain.
- Travail sur les travaux d'exploitation des peupleraies.
- Marquage de 1,2 km de ripisylve en bordure d'Auxance à des fins non productives.

**Les MAET s'inscrivent pleinement dans les actions pour améliorer l'état des conservation du site.**



# Le ruisseau du Magot

*Les mesures retenues pour 2013*

CODE	INTITULE	MONTANT ANNUEL (€)
PC_MAGO_HE5	Limitation de la fertilisation azotée sur prairies à 60 u	147
PC_MAGO_HE6	Suppression de la fertilisation azotée sur prairies et habitats remarquables	211
PC_MAGO_HE7	Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation fertilisation azotée (60 u)	305
PC_MAGO_HE4	Création et entretien d'un couvert herbacé avec suppression fertilisation azotée	369
PC_MAGO_GC1	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides	84
PC_MAGO_GC2	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires	184
PC_MAGO_GC3	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	200
PC_MAGO_GC4	Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	100
PC_MAGO_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente (1 face et 3 entretiens)	0,28
PC_MAGO_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente (2 faces et 3 entretiens)	0,51
PC_MAGO_AR1	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	6,94
PC_MAGO_RI1	Entretien des ripisylves	0,99
PC_MAGO_PE1	Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau	75



# Le ruisseau du Magot

*Les mesures retenues pour 2013*

**Dans chaque fiche mesure on trouve :**

**Objectifs**

**Conditions d'éligibilité** spécifiques de la mesure, relatives:

- au demandeur ou à l'exploitation,
- au diagnostic individuel d'exploitation
- aux surfaces ou éléments engagés

**Cahier des charges** et règles spécifiques éventuelles

**Recommandations** pour la mise en œuvre de la mesure